

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 6 février 2025

Objet : Affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février 2025

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Pinsaguel sous la présidence de M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 17 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 317

Nombre de membres présents : 25 ; **Pouvoirs** : 6

Présents : Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Baiget Adelin, Boureau Pascal, Boyé Brigitte, Carles Nadine, Clouzeau Martina, Dementitroux Emma, Denouvion Victor, Douarche Joëlle, Durieux Antoine, Emery Françoise, Goffre-Pedrosa Inès, Guillermin Thierry, Hollard Solange, Larrieu Guy, Laurans Bernard, Molinier Michel, Morice Michel, Renoux Michel, Roméo Pascale, Roques Geneviève, Tudela François, Weissberg Daniel

Absents ayant donné procuration : Aubert Bernard a donné pouvoir à Boureau Pascal, Couché Valérie a donné pouvoir à Boureau Pascal, Duclos Cathy a donné pouvoir à Boureau Pascal, Grycza Daniel a donné pouvoir à Denouvion Victor, Meiffren Isabelle a donné pouvoir à Denouvion Victor, Raoux Nathalie a donné pouvoir à Denouvion Victor

Nombre de suffrages exprimés :

Vote : Pour : 31, Contre : 0, Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Considérant que l'examen des comptes souligne les résultats suivants :

- résultat de fonctionnement : excédent de 48 927,52 € ;
- résultat d'investissement : excédent de 335 326,38 €.

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 d'un montant de 48 927,52 € à la section fonctionnement du budget primitif 2025 ;
- de reporter le résultat d'investissement 2024 d'un montant de 335 326,38 € à la section d'investissement du budget primitif 2025.

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.



Pascal BOUREAU
Président de HGE
20 févr. 2025

Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement